

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-POX 121 Comp. B

Date d'impression: 22.07.2010

Code du produit: MA-340

Page 1 de 6

1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

LEYCO-POX 121 Comp. B

Utilisation de la substance/préparation

Durcisseur

Identification de la société productrice

2. Identification des dangers

Classification

Indications de danger : Corrosif, Dangereux pour l'environnement

Phrases-R:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique (Mélange)

4. Premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Maintenir au chaud et dans un endroit calme.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler un médecin dans les cas graves.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin.

Après ingestion

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Mettre la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié

utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

jet d'eau à grand débit

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-POX 121 Comp. B

Date d'impression: 22.07.2010

Code du produit: MA-340

Page 2 de 6

Les précautions individuelles

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuel.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Les méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver hermétiquement fermé. mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver dans le conteneur original. Stocker dans un bac de rétention. Conserver à des températures comprises entre 15 °C et 20 °C.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire

Appareil respiratoire avec filtre. AX Seulement à court terme

Protection des mains

Gants en PVC ou autre matière plastique

Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau

vêtement de protection

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	type amine

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH-Valeur (à 20 °C):	non applicable	Testé selon la méthode
----------------------	----------------	------------------------

Modification d'état

Point/intervalle de fusion:	indéterminé
Point d'ébullition:	190 °C
Point d'éclair:	> 100 °C

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-POX 121 Comp. B

Date d'impression: 22.07.2010

Code du produit: MA-340

Page 3 de 6

Limite inférieure d'explosivité:	1,0 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	
Température d'inflammation:	370 °C
Densité (à 23 °C):	0,97 g/cm ³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	non miscible
Viscosité dynamique: (à 23 °C)	100 mPa·s

10. Stabilité et réactivité

Matières à éviter

oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nonylphenol :DL50/orale/rat =1900 mg/kg
DL50/cutanée/lapin = 2140 mg/kg
Polyoxypropylendiamin :DL50/orale/rat =2855 mg/kg
DL50/cutanée/lapin = 2980 mg/kg
3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamin :DL50/orale/rat = 1030 mg/kg
1,3-Benzoldimethanamin :DL50/orale/rat =1040mg/kg
DL50/cutanée/lapin =2000 mg/kg
CL50/inhalatoire/4h/rat =2,4 mg/l

Effets corrosifs et irritants

Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

Information supplémentaire référentes à des preuves

effets corrosifs effets irritants

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Nonylphenol: CL50/48h/daphnie = < 1 mg/l
3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamin: CE50/72h/algues =37mg/l
EC10/18h/bactéries =1120mg/l
CL50/24h/daphnie = 44 mg/l
Alcohol benzique: CL50/24h/daphnie =400 mg/l
CL50/48h/lde (Leuciscus idus) = 645 mg/l

Information supplémentaire

pollue fortement l'eau Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination

Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conformément à la réglementation locale.

Code d'élimination des déchets-Produit

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-POX 121 Comp. B

Date d'impression: 22.07.2010

Code du produit: MA-340

Page 4 de 6

080000 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

Code d'élimination de déchet-Résidus

080200 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU d'autres produits de revêtement (y compris des matériaux céramiques)

L'élimination des emballages contaminés

Contactez les autorités locales compétentes.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

No. ONU: 2735
ADR/RID classe: 8
Code de classement: C7
Panneau d'avertissement
No. danger: 80
Étiquettes: 8



ADR/RID Groupe d'emballage: III
Quantité limitée (LQ): LQ7
Code de restriction concernant les tunn: E

Nom d'expédition

amines, liquides, corrosifs, n.s.a. (Poly(oxypropylène)diamin,
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthyl-cyclohexamin)

Autres informations utiles (Transport terrestre)

: 274
E2
: 2
E1
: 3

Transport fluvial

No. ONU: 2735
ADNR-Classe: 8
Code de classement: C7
Étiquettes: 8



Groupe d'emballage: III
Quantité limitée (LQ): LQ7

Nom d'expédition

amines, liquides, corrosifs, n.s.a. (Poly(oxypropylène)diamin,
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthyl-cyclohexamin)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-POX 121 Comp. B

Date d'impression: 22.07.2010

Code du produit: MA-340

Page 5 de 6

Autres informations utiles (Transport fluvial)

: 274
E2
E1

Transport maritime

No. ONU: 2735
IMDG-Code: 8
Étiquettes: 8



IMDG-Groupe d'emballage: III
EmS: F-A, S-B
Quantité limitée (LQ): 5 L

Nom d'expédition

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Poly(oxypropylene)diamine,
3-Aminomethyl-3,5,5-trimethyl-cyclohexamine)

Autres informations utiles (Transport maritime)

: 274, 944
E2
: 223, 274
E1

Transport aérien

ONU/ID No.: 2735
ICAO/IATA-DGR: 8
Étiquettes: 8



ICAO-Groupe d'emballage: III
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 818
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 820
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Nom d'expédition

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.(Poly(oxypropylene)diamine,
3-Aminomethyl-3,5,5-trimethyl-cyclohexamine)

Autres informations utiles (Transport aérien)

E2
: Y808
: A3
E1
: Y818

15. Informations relatives à la réglementation

Étiquetage

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-POX 121 Comp. B

Date d'impression: 22.07.2010

Code du produit: MA-340

Page 6 de 6

Symboles de danger:

C - Corrosif; N - Dangereux pour l'environnement



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement

Phrases-R

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 34 Provoque des brûlures.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases-S

- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 34 Provoque des brûlures.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)